

# BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations)

## Session 2016

### - Epreuve E6 : PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

- Le portefeuille de compétences
  - Il ne doit pas être réduit à une grille de compétences. Il s'agit d'un portfolio qui doit prolonger le CV de l'étudiant, et qui pourra être utilisé face à un recruteur. Chaque mission intégrée dans le portefeuille de compétences doit être décrite et présentée dans un contexte de réalisation.
  - Le portefeuille de compétences peut être porté à la connaissance des maîtres de stage ou d'apprentissage. Cet outil peut servir de lien entre l'entreprise et le centre de formation.
  - Le portefeuille de compétences sera accessible le jour de l'épreuve dans sa forme numérique et de préférence en ligne. Exceptionnellement il pourra être présenté sous la forme d'une édition papier.
- Chaque dossier d'interrogation sera composé des éléments suivants :
  - Le tableau de synthèse complété associé au portefeuille de compétences professionnelles du candidat. Le modèle du tableau de synthèse est présent dans la circulaire nationale d'organisation.
  - Les attestations de stage ou les certificats de travail.
  - Une attestation de la réalité des activités et missions conduites par le candidat et inscrites dans le portefeuille de compétences professionnelles, établie par l'organisation d'accueil et un professeur dispensant les enseignements de spécialisation, chacun pour la partie qui le concerne.
- L'interrogation se déroulera en deux phases
  - Première phase d'interrogation (entretien centré sur la parcours de professionnalisation). Attention à ne pas vouloir évaluer l'ensemble du PFC. Il s'agit d'une évaluation par sondage.
    - Le candidat doit présenter un bilan de son parcours professionnel. A la vue de son objectif professionnel, il doit présenter une analyse des écarts entre les compétences acquises (au lycée, en stage) et celles exigées par le profil de poste envisagé dans son avenir professionnel. Il doit avoir fait la synthèse entre d'une part des compétences acquises au sein de son parcours, d'autre part des compétences à acquérir; et éventuellement avoir identifié vers quelle formation post bts il doit ou va se diriger.
  - Deuxième phase d'interrogation (entretien sur les compétences relevant du processus de gestion du patrimoine informatique)
    - Le jury doit valider les activités identifiées par le candidat dans le tableau de synthèse.
    - Le candidat doit se remémorer "le comment il a fait".
    - Le candidat doit donner une description de sa mission, et prendre suffisamment de recul afin notamment de décrire le processus d'acquisition des compétences, sondées par la commission d'interrogation.
    - L'interrogation porte sur les activités suivantes du référentiel :
      - A133 : Accompagnement de la mise en place d'un nouveau service
      - A141 : Participation à un projet
      - A142 : Evaluation des indicateurs de suivi d'un projet
      - A143 : Gestion des ressources
      - A211 : Accompagnement des utilisateurs dans la prise en main d'un service
      - A212 : Evaluation et maintien de la qualité d'un service
      - A511 : Mise en place d'une gestion de configuration
      - A512 : Recueil d'informations sur une configuration et ses éléments
      - A513 : Suivi d'une configuration et de ses éléments
      - A514 : Etude de propositions de contrat de service (client, fournisseur)
      - A521 : Exploitation des référentiels, normes et standard adoptés par le prestataire
      - A522 : Veille technologique
      - A523 : Repérage des compléments de formation ou d'auto-formation
      - A524 : Etude d'une technologie, d'un composant, d'un outil ou d'une méthode

## Epreuve E4 : CONCEPTION ET MAINTENANCE DE SOLUTIONS INFORMATIQUES

- Chaque dossier d'interrogation sera composé des éléments suivants :
  - La description de deux situations professionnelles distinctes. Chaque situation professionnelle est décrite à l'aide des modèles de fiche présentés dans la circulaire nationale d'organisation. Ces fiches devront être complétées **obligatoirement** de façon numérique et non manuscrite.
  - Ces deux situations professionnelles prennent appui sur un ou deux contextes respectant le cahier des charges national, consultable à cette adresse :  
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=77128](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=77128)
- **Le non respect du cahier des charges sera pénalisé dans la grille d'évaluation** présentée dans la circulaire nationale d'organisation.
- Lors de la phase d'expression des besoins, le jury devra disposer de suffisamment de documentation pour s'approprier le contexte de réalisation des situations professionnelles. La fiche de présentation d'une situation professionnelle recto-verso n'est pas suffisante. La description de chaque situation professionnelle devra être précise et exhaustive afin de faciliter le travail de la commission chargée de rédiger l'expression des besoins. Il est conseillé d'accompagner chaque fiche de description d'une situation professionnelle d'un dossier ou d'un lien vers un dossier numérique contenant :
  - **Spécialité SISR** : un schéma de réseau décrivant le contexte avec le plan d'adressage IP accompagné d'une description précise de la situation, ainsi qu'un bref descriptif des fonctionnalités et de la configuration de chaque service réseau mis en oeuvre dans la situation.
  - **Spécialité SLAM** : tout schéma ou diagramme de représentation des données utilisées (conceptuel ou relationnel, diagramme de classe, document xml, ...), jeu de données, interfaces homme-machine, technologie utilisée. Le candidat doit mettre à disposition du jury une application fonctionnelle **opérationnelle**, avec un jeu d'essai conséquent et la possibilité d'accéder à son code source. Il sera apprécié la proposition de situations professionnelles faisant l'objet de **2 architectures applicatives différentes**.
- L'expression des besoins tient compte de la situation professionnelle retenue par la commission d'interrogation. Elle peut mobiliser des éléments non mentionnés dans la situation professionnelle mais apparaissant dans la description du contexte technologique.

### - Conseils aux candidats

- Il est conseillé aux candidats de préparer ces deux épreuves avec sérieux.
  - Dans l'**épreuve E6**, l'utilisation d'un diaporama doit faciliter l'exposé du candidat.
  - Dans l'**épreuve E4**, les candidats doivent avoir une bonne connaissance de leur deux situations professionnelles.
- Il est conseillé aux candidats de se présenter à ces deux épreuves avec une tenue correcte.
- Les candidats sont invités à consulter les rapports de jury des sessions précédentes.